



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

DÉCLARATION LIMINAIRE CGT CIAS DU MARDI 19 OCTOBRE 2021

Le gouvernement se répand en belles paroles, mais n'engage aucune politique qui permette d'améliorer les conditions de vie sur le plan environnemental et social.

Face à la crise écologique, les propositions de la convention citoyenne sur le climat ont été balayées d'un revers de main par le Président de la République, alors, qu'elles auraient mérité d'être approfondies.

Nous sommes dans une véritable situation d'urgence !

Face à la crise sociale et sanitaire, le service public a démontré toute sa pertinence et son utilité pour amoindrir les effets de la crise afin d'éviter le développement d'une plus grande précarité !

Nous sommes aussi dans une véritable situation d'urgence !

La dégradation des conditions de travail et de vie est aussi bien réelle et probante pour l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat.

Nous demandons une revalorisation générale du montant du traitement et des pensions. Ce n'est rien comparé aux sommes consacrées aux aides aux entreprises et qui servent dans de nombreux cas, aux plans de licenciement et aux dividendes versés aux actionnaires. Voilà le véritable et scandaleux gaspillage de l'argent public !

C'est pourquoi le point d'indice doit être revalorisé automatiquement pour maintenir le pouvoir d'achat pour l'ensemble nos collègues.

La prise en compte de la situation des contractuels au sein de la fonction publique doit être aussi une priorité pour réduire les situations de précarité (Pour rappel, plus de 30% de contractuels sont présents dans la fonction publique de l'Etat).

C'est pourquoi, nous ne comprenons pas la « mesquinerie » de l'administration au sujet de l'AIP (Aide à l'installation des personnels de l'Etat).

Alors que nous nous réjouissons de l'ouverture de ce dispositif aux contractuels et de l'augmentation significative du montant de cette prestation, finalement, la nouvelle circulaire de l'AIP n'ouvre le droit à la prestation qu'aux contractuels disposant d'un contrat d'une durée supérieure ou égale à un an.

L'action sociale Interministérielle doit pouvoir bénéficier à l'ensemble des personnels. Encore faut-il arriver à leur communiquer cette information. Le mille-feuille de l'action sociale ministérielle et interministérielle ne facilite pas la compréhension et la lisibilité de ces dispositifs. La route est encore longue.

Nous attendons donc avec une certaine impatience les propositions concernant la stratégie de communication sur l'ASI présenté lors de ce CIAS.